



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO)

Par arrêté n°A2024/14 du 12 avril 2024, le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO) a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Paris Seine Ouest qui se déroulera pendant 33 jours consécutifs :

DU LUNDI 27 MAI 2024 A 9h00 AU VENDREDI 28 JUIN 2024 A 17h00

L'enquête publique porte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté à l'unanimité par le Conseil de Territoire le 7 février 2024.

Le PLUi est établi en application des articles L. 151-1 et suivants du Code de l'urbanisme et a pour objet de définir, d'organiser et de réglementer les constructions et les aménagements réalisés sur son territoire.

Le siège de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, situé au 9 route de Vaugirard à Meudon, est le siège de l'enquête publique.

Par décision n° E24000011/95 du 16 avril 2024 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, Monsieur Philippe ZELLER, Ministre plénipotentiaire hors classe en retraite, est désigné en qualité de président de la commission d'enquête, Madame Hélène GIOUSE, ingénieure en retraite, et Monsieur Philippe ROCARD, administrateur de sociétés et professeur, sont désignés en qualité de membres de la commission d'enquête. En cas d'empêchement de M. Philippe ZELLER, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par Mme Hélène GIOUSE, membre titulaire de la commission. Sont désignés en qualité de membres suppléants Monsieur Jean-Jacques LAFITTE, ingénieur en retraite, Madame Murielle LESCOP, consultante, et Madame Anaïs SOKIL, directrice d'études environnement.

Pendant la période d'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera disponible en consultation sur le site internet du registre dématérialisé de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-gpso> adresse qui figure sur le site internet de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest à l'adresse suivante : <https://www.seineouest.fr>

Le dossier d'enquête au format papier sera consultable au siège de GPSO, ainsi que dans chacune des villes du territoire. Il sera mis à disposition du public, qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres papier déposés à cet effet, aux lieux et horaires suivants :

Mairie de Boulogne-Billancourt 26 avenue André Morizet Du lundi au mercredi, de 8h30 à 17h30 Le jeudi, de 8h30 à 19h15 Le vendredi, de 8h30 à 16h45 Le samedi, de 8h30 à 11h45	Mairie de Chaville 1456 avenue Roger Salengro Le lundi, le mercredi et le jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Le mardi, de 13h30 à 17h30 Le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 Le samedi, de 9h00 à 12h00	Centre Administratif municipal d'Issy-les-Moulineaux 47 rue du Général Leclerc Du lundi au mercredi et le vendredi, de 8h30 à 18h00 Le jeudi, de 8h30 à 19h00 Le samedi, de 8h30 à 12h00	Mairie de Marnes-la-Coquette 3 place de la Mairie Le lundi et le jeudi, de 8h30 à 12h30 Le mardi et le mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Les samedis 8 juin et 22 juin, de 9h00 à 12h30	Mairie de Meudon 6 avenue Le Corbeiller Du lundi au mercredi et le vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le jeudi et le samedi, de 8h30 à 12h00
Mairie de Sèvres 54 Grande Rue Le lundi, le mardi et le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Le mercredi, de 8h30 à 17h30 Le jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 20h00 Le samedi, de 8h30 à 12h00	Centre administratif de Vanves 33 rue Antoine Fratacci Du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Le samedi, de 9h00 à 12h00	Mairie de Ville-d'Avray 13 rue de Saint-Cloud Les lundi et vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Du mardi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 le samedi, de 8h30 à 12h30	Siège de Grand Paris Seine Ouest 9 route de Vaugirard, à Meudon Du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00	

Une tablette électronique permettant l'accès au dossier sera disposée dans chacune des villes et au siège de GPSO durant la durée de l'enquête et accessible aux lieux et horaires précités.

Pendant la période d'enquête publique, des observations et propositions pourront également être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/plui-gpso>

Les observations pourront en outre être adressées par voie postale à l'attention du président de la commission d'enquête, avec la mention « Enquête publique – Projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) - Ne pas ouvrir » au siège de l'enquête, à l'adresse suivante : Grand Paris Seine Ouest, 9 route de Vaugirard, CS 90008, 92197 Meudon Cedex, ou par mail à l'adresse suivante : plui-gpso@mail.registre-numerique.fr

Le registre papier consultable au siège de l'enquête comprendra, outre les observations et propositions inscrites directement sur celui-ci, les observations et propositions écrites reçues par voie postale. Le registre électronique comprendra, outre les observations et propositions formulées directement sur celui-ci, celles reçues par courriel.

Information sur la protection des données personnelles : En conformité avec le Règlement général de la protection des données, dans le cadre de la présente enquête publique, les observations et propositions déposées sur le registre papier ou électronique ou transmises par voie postale ou par courriel feront l'objet d'un traitement par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour usage interne, en vue de leur analyse.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres assurera des permanences dans chacune des villes, aux lieux et horaires suivants :

Mairie de Boulogne-Billancourt 26 avenue André Morizet Le samedi 1^{er} juin, de 8h45 à 11h45 Le jeudi 27 juin, de 16h00 à 19h00	Mairie de Chaville 1456 avenue Roger Salengro Le mercredi 29 mai, de 9h00 à 12h00 Le lundi 17 juin, de 14h00 à 17h00	Centre Administratif municipal d'Issy-les-Moulineaux 47 rue du Général Leclerc Le jeudi 6 juin, de 15h45 à 18h45 Le mercredi 26 juin, de 14h00 à 17h00	Mairie de Marnes-la-Coquette 3 place de la Mairie Le mardi 18 juin, de 9h00 à 12h00
Mairie de Meudon 6 avenue Le Corbeiller Le lundi 27 mai, de 14h00 à 17h00 Le jeudi 13 juin, de 9h00 à 12h00	Mairie de Sèvres 54 Grande Rue Le samedi 8 juin, de 9h00 à 12h00 Le mardi 25 juin, de 9h00 à 12h00	Centre administratif de Vanves 33 rue Antoine Fratacci Le mercredi 5 juin, de 9h00 à 12h00 Le jeudi 20 juin, de 9h00 à 12h00	Mairie de Ville-d'Avray 13 rue de Saint-Cloud Le mercredi 12 juin, de 14h00 à 17h00 Le vendredi 28 juin, de 14h00 à 17h00

Conformément aux dispositions de l'article R.123-17 du Code de l'Environnement, 8 réunions publiques d'information et d'échanges seront organisées aux dates et lieux suivants :

Salon d'honneur de la Mairie de Boulogne-Billancourt 26 avenue André Morizet Le vendredi 14 juin à 19h00	Atrium de Chaville 3 parvis Robert Schuman Le mercredi 12 juin à 19h00	Cité des Sports d'Issy-les-Moulineaux 92 rue du Gouverneur Général Eboué Le mercredi 29 mai à 18h30	Maison des Hirondelles de Marnes-la-Coquette 15 rue Georges et Xavier Schlumberger Le jeudi 13 juin à 19h00
Restaurant du Complexe sportif René Leduc de Meudon 2 avenue des Fossés Le mardi 4 juin à 18h00	Sèvres Espace Loisirs (SEL) de Sèvres 47 Grande Rue Le jeudi 6 juin à 19h30	Ecole Marceau de Vanves 20 rue Marceau Le mardi 11 juin à 19h00	Salle du Colombier de Ville-d'Avray Place Charles de Gaulle Le vendredi 31 mai à 19h00

Des informations relatives à la présente enquête publique peuvent être demandées, par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, 9 route de Vaugirard, CS 90008, 92197 Meudon Cedex. Ces informations peuvent aussi être demandées à Madame Karine TURRO, directrice de l'urbanisme de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, par téléphone au 01 46 29 55 00 ou par courriel à l'adresse : urbanisme@seineouest.fr.

Le projet de PLUi de Grand Paris Seine Ouest a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation environnementale et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du PLUi joint au dossier d'enquête publique. Le projet de PLUi de Grand Paris Seine Ouest a été transmis à l'autorité environnementale le 9 février 2024 pour avis. Cet avis figure dans le dossier soumis à l'enquête publique ainsi que les avis émis par les différentes entités consultées.

Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au président de la commission d'enquête, pour être clos et signés par celui-ci. Dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'enquête, la commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions motivées et avis au président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest. Ce délai a été convenu d'un commun accord entre la commission d'enquête et l'établissement public territorial Grand Paris Seine lors de la mise au point de l'organisation de l'enquête publique. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant une durée d'un an et deux mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la direction de l'urbanisme de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest située 2 rue de Paris à Meudon et sur le site internet de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest à l'adresse suivante : www.seineouest.fr. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée. Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera également tenue à la disposition du public en Préfecture des Hauts-de-Seine et dans la mairie de chacune des communes du territoire aux jours et heures d'ouverture au public pendant un an et deux mois à compter de la clôture de l'enquête.

Après l'enquête publique, le PLUi de GPSO, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil de Territoire de GPSO, autorité compétente pour l'approuver.